

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 8e/43-06 Séance du 0 2 JUIN 2006 reçu a la préfecture - 6 Juin 2006

POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES PROGRAMME : VIE SCOLAIRE SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES.

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération E8-2004 du Conseil Général du 14 avril 2004, relative aux délégations accordées à la Commission Permanente modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004
- VU la délibération n° 2006/I-8/01 du Conseil Général du 8 décembre 2005, relative à la politique des actions éducatives en 2006,
- VU la délibération n° 2006/I-1/04 du Conseil Général du 9 décembre 2005 fixant le budget primitif du Département pour 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide le versement de subventions pour les sorties scolaires avec nuitées, conformément au tableau annexé au rapport,
- ❖ précise que la dépense correspondante d'un montant de 16 959.82 € sera prélevée au chapitre 65, nature 6574 ou 65737, fonction 21 ou 221 du budget départemental,

	Acte certifié exécutoire	
	Réception par le Práfet. 6. JUIN 2006 Publication 9. JUIN 2006	LE PRES DENT
Adopté voix contre abstentions	Pour le Président du Consell Général et par délégation Ludovic LIONS	Charles BUTTNER